



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-155

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse /

23-2021-11-04-00004 - Réseau SNCF - Décision du 4 novembre 2021
prononçant la fermeture d'une section sise entre Montluçon et
Evaux-les-Bains, du PK 328.403 à 356.200, de la ligne n° 695000 de Bourges à
Miécaze (1 page)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-11-04-00004

Réseau SNCF - Décision du 4 novembre 2021
prononçant la fermeture d'une section sise
entre Montluçon et Evaux-les-Bains, du PK
328.403 à 356.200, de la ligne n° 695000 de
Bourges à Miécaze

Décision du Directeur Général Délégué

Vu le code des transports, et notamment ses articles L. 2111-9 à L. 2111-28,
Vu les statuts de la société SNCF Réseau,
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 25 juin 2020 portant nomination du directeur général délégué chargé des projets, de la maintenance et de l'exploitation,
Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions de SNCF-Réseau,
Vu le décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 modifié relatif à l'utilisation du réseau ferroviaire,
Vu le décret 2006-1534 du 6 décembre 2006 modifié pris pour application des articles L2111-11 et L2111-12 du code des transports, notamment son article 10,
Vu l'avis du conseil d'évaluation des normes en date du 28 novembre 2019,

- Considérant **la demande du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, Montluçon Communauté et la Communauté de Communes Creuse Confluence** de vouloir disposer d'une section de ligne, non circulée et neutralisée, pour un projet de reconversion en voie verte, via une Convention de Transfert de Gestion entre SNCF-Réseau et les Collectivités Territoriales ;
- Considérant **l'autorisation du ministre chargé des transports**, en date du 9 septembre 2021, de fermeture administrative de la section comprise entre Montluçon et Evaux-les-Bains du PK 328,403 au PK 356,200 d'une longueur de 27,797 kilomètres, de la ligne n°695000 dite de Bourges à Miécaze, étant précisé que son emprise est maintenue dans le domaine public de SNCF-Réseau ;

Et après en avoir pris acte,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er}

La section comprise **entre Montluçon et Evaux-les-Bains** du PK 328,403 au PK 356,200 d'une longueur de 27,797 kilomètres, de la ligne n°695000 dite de Bourges à Miécaze, est fermée.

ARTICLE 2

La section comprise **entre Montluçon et Evaux-les-Bains** du PK 328,403 au PK 356,200 d'une longueur de 27,797 kilomètres, de la ligne n°695000 dite de Bourges à Miécaze, est maintenue dans le domaine public de l'État affecté à SNCF Réseau.

ARTICLE 3

La présente décision, immédiatement exécutoire, sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et de la préfecture de la Creuse et au Bulletin Officiel de SNCF Réseau consultable sur son site Internet (<http://www.sncf-reseau.com/fr>).

Fait à La Plaine Saint-Denis, le
4 novembre 2021

Le Directeur Général Délégué

Matthieu Chabanel